

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de Géoressources pour l'utilisation de la Plateforme SCMEM sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Présidence, de Géoressources et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 3 février 2020

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le



TARIFICATION
Plateforme SCMEM – GeoRessources
UMR7359 UL-CNRS-CREGU

Utilisateurs Académiques : Il s'agit des utilisateurs des unités de recherche des EPSCP, EPST et assimilés. Ce tarif est applicable également au CREGU.

	Utilisateur Académique Partenaire	Utilisateur Académique Non Partenaire	Utilisateur Privé
	Analyses par XRF TORNADO – Heures de jour (coût horaire)		
Heures de jour	11.50 €HT	84 €HT	84 €HT
	Analyses par XRF TORNADO – Heures de nuit (coût horaire)		
Heures de Nuit	3.50 €HT	33.50 €HT	33.50 €HT